

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée par le maire sortant Alain BAQUÉ, s'est réunie sous la présidence de Madame Réjane SALAGNAC, doyenne d'âge de l'assemblée.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPE, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Aurore CETTOLO-FINESTRE, Serge ROQUES, Josiane BIGOURDAN.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La séance d'installation du nouveau Conseil Municipal a été ouverte par la doyenne d'âge de l'Assemblée, Madame Réjane SALAGNAC, qui a désigné Anne-Laure Abadie, benjamine de l'assemblée, comme secrétaire de séance.

Le quorum a été atteint avec la présence de l'ensemble des conseillers nouvellement élus.

ÉLECTION DU MAIRE

Résultats du scrutin

L'élection du maire s'est déroulée à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

- Sébastien Hillou-Lespes : 15 voix
- Bulletins blancs : 4 voix

Monsieur Sébastien Hillou-Lespes a été officiellement déclaré maire de Mauvezin. Il a reçu l'écharpe tricolore des mains de Monsieur Daniel Cabassy, symbole de l'autorité de l'État conférée aux élus en tant qu'officier de police judiciaire et officier d'État civil.

Discours du nouveau maire

Dans son discours d'investiture, Monsieur Sébastien Hillou-Lespes a exprimé sa grande émotion et a remercié les habitants de Mauvezin ainsi que ses 20 colistiers pour leur confiance. Il a salué l'équipe sortante dirigée par Monsieur Alain Baqué et a proposé de les associer aux futures décisions et projets. Le maire a rendu hommage à ses grands-parents maternels, immigrés italiens arrivés à Mauvezin en 1938. Il s'est engagé à être un maire accessible et à travailler dans le respect, le dialogue et l'écoute.

REPORTS DE VOTE

Deux points de l'ordre du jour sont reportés au prochain Conseil Municipal :

1. Détermination des délégations du Conseil Municipal au maire
2. Règlement intérieur

Ces reports sont justifiés par le manque de temps pour étudier l'ensemble des documents durant la semaine précédant la séance.



ÉLECTION DES ADJOINTS

Nombre d'adjoints

L'Assemblée a voté pour la désignation de 5 adjoints. Cette proposition a été adoptée à la majorité.

Candidats et résultats

Les candidats suivants se sont présentés : - Réjane Salagnac - Sandrine Lacourt - Jean-Michel Caprice - Thierry Halbaut - Reine Pierson

Résultats du vote : - 15 voix pour la liste présentée - 4 bulletins blancs

La liste a été élue à la majorité.

REPARTITION DES DELEGATIONS

Les délégations ont été attribuées comme suit :

- Sandrine Lacourt : Adjointe au sport et à la jeunesse
- Jean-Michel Caprice : Adjoint aux travaux, à l'urbanisme et au développement durable
- Reine Pierson : Adjointe à la culture et à l'animation
- Thierry Halbaut : Adjoint aux finances, à la communication, à la tranquillité publique
- Réjane Salagnac : Adjointe à la solidarité et à la santé

Une délégation spéciale a été créée pour Mathieu Greck Pourrat, chargé de faire le lien entre les institutions et la mairie, notamment au sein de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le maire a procédé à la lecture intégrale de la Charte de l'élu local, composée de 14 articles, conformément au Code général des collectivités territoriales. Cette charte rappelle les principes fondamentaux que doivent respecter les élus : liberté, égalité, fraternité, laïcité, impartialité, probité, intégrité et la poursuite exclusive de l'intérêt général.

Les points essentiels incluent : - La prévention des conflits d'intérêts - L'obligation de déclarer les dons et avantages supérieurs à 150 euros - Le droit à la formation et à la protection des élus - La possibilité de consulter un référent déontologue.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

❖ COMMISSION SPORT ET JEUNESSE

Membres qui intègrent la commission : Serge ROQUES, Romain BISCAN, Reine PIERSON, Carine BAGUR, Mathieu GRECK POURRAT. Jean-Louis BAUX se rajoue à cette commission en tant que membre de l'équipe Nouvel Elan sans avoir de poste de conseiller.

❖ COMMISSION FINANCES, COMMUNICATION, TRANQUILLITE PUBLIQUE

Membres qui intègrent la commission : Aurore CETTOLO-FINESTRE, Daniel CABASSY, Mathieu GRECK POURRAT, Pierre LANNES, David BEAUCHAMPS, Serge ROQUES. Marie-Pierre FOUCHAC LEWANDOSKI se rajoute à cette commission en tant que membre de l'équipe Nouvel Elan sans avoir de poste de conseiller.

❖ COMMISSION URBANISME TRAVAUX

Membres qui intègrent la commission : Alain BAQUÉ, Pierre LANNES, Elisabeth DE FARAMOND, Christelle CLADIÉUX, Anne-Laure ABADIE, David BEAUCHAMPS, Sandrine LACOURT, Daniel CABASSY.

❖ COMMISSION CULTURE ANIMATION

Membres qui intègrent la commission : Mathieu GRECK POURRAT, Christelle GLADIEUX, Sandrine LACOURT, Aurore CETTOLO-FINESTRE, Carine BAGUR, Romain BISCAN, Elisabeth DE FARAMOND. Elise PHILIP se rajoute à cette commission en tant que membre de l'équipe nouvel élan sans avoir de poste de conseiller.

❖ COMMISSION SANTE ET SOLIDARITE

Membres qui intègrent la commission : Josiane BIGOURDAN, Reine Pierson, Jean-Michel CAPRICE Mathieu GRECK POURRAT Thierry HALBAUT, Pierre LANNES (Maria LAURENT et Marie-Pierre FOUCHAC LEWANDOSKI se rajoute à cette commission en tant que membre de l'équipe nouvel élan sans avoir de poste de conseiller).

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Les représentants suivants ont été désignés :

- SICTOM : Sandrine LACOURT (titulaire), Reine PIERSON (suppléant)
- Commission de l'eau : Jean-Michel CAPRICE
- Représentant au collège : Romain BISCAN
- Correspondant Mission Défense : David BEAUCHAMPS
- Syndicat d'électrification du GERS : Thierry HALBAUT et Jean-Michel CAPRICE

Commissions Obligatoires

Commission d'Appel d'Offres

Membres titulaires : Anne-Laure ABADIE, Jean-Michel CAPRICE, Alain BAQUÉ

Membres suppléants : Christelle GLADIEUX, Elisabeth DE FARAMOND, Aurore CETTOLO- FINESTRE

Le vote a été adopté à l'unanimité.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Membres élus : Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Reine PIERSON, Josiane BIGOURDAN

Membres suppléants : Elisabeth DE FARAMOND, Jean-Michel CAPRICE, Carine BAGUR

Le vote a été adopté à l'unanimité.

Vote des Indemnités de Fonction

Cadre réglementaire

Le maire a rappelé le cadre légal fixé par le Code général des collectivités territoriales et la loi n°2025-1249-19 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l' élu local, qui revalorise les indemnités dans les communes de moins de 20 000 habitants.

Pour Mauvezin, commune de la strate démographique 1 000 à 3 499 habitants, les taux autorisés s'appliquent sur l'indice brut 4110,53.

Taux adoptés

Le maire a proposé de maintenir les taux pratiqués précédemment, inférieurs aux plafonds légaux :

- Maire : 45% de l'indice brut
- Adjoints : 15,2% de l'indice brut
- Conseiller délégué : 7,5% de l'indice brut



Enveloppe budgétaire

- Enveloppe globale autorisée : 80 204,66 euros bruts
- Enveloppe adoptée : 63 384,37 euros bruts
- Économie réalisée : environ 16 820 euros

Cette dépense obligatoire sera inscrite au chapitre 65 du budget principal.

Le vote a été adopté à la majorité.

Incident et Mise au Point

Monsieur Serge ROQUES a soulevé un incident concernant un post sur les réseaux sociaux publié par Madame Karine Mouton le 17 mars, contenant des injures à l'égard de la liste adverse. Un élu de la majorité avait commenté ce post d'un "Like", ce qui a été jugé contraire aux devoirs de probité et de dignité énoncés dans la Charte de l'élu local lue et donnée ce jour.

Le maire Sébastien Hilou-Lespes s'est immédiatement désolidarisé de cette publication et a confirmé avoir pris les mesures nécessaires pour que le post soit retiré dans les plus brefs délais. L'élu concerné a reconnu son erreur et s'est excusé. Le maire a assuré que ce type d'incident ne se reproduirait pas et a réaffirmé sa volonté de maintenir des relations respectueuses entre la majorité et l'opposition.

Clôture de la Séance

Le maire a déclaré la séance levée et a invité l'ensemble des participants à partager un pot de l'amitié organisé par les 21 colistiers de sa liste.

La séance est levée à 21h00.

